



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 1er décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	8

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	du 01/12/23
Affichée	le 01/12/23

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

OBJET

**Assurance Responsabilité et
risques annexes – attribution du
marché**

Absente excusée : Nathalie LENÔTRE

Absents : Virginie VIOLET
François BRIZARD

Monsieur le Président informe les membres du bureau que l'assureur du groupement de commandes Communauté de Communes, CIAS et Office de Tourisme des Pays de L'Aigle a résilié le contrat d'assurance « Responsabilité et risques annexes » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée, la société Protectas a établi un cahier des charges permettant la mise en concurrence des assureurs sur le contrat d'assurance « Responsabilité et risques annexes ».

L'avis d'appel d'offres a été publié le 06 octobre 2023 pour une remise des offres fixée avant le 07 novembre 2023 à 12 heures 00.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	marché unique
Type de procédure :	procédure adaptée
Assistant à maîtrise d'ouvrage :	Cabinet Protectas
Durée du marché :	5 ans avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1 ^{er} janvier

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Nature et étendue des garanties – qualité des clauses contractuelles – coefficient 5
- Tarification – coefficient 4
- Modalités et procédures de gestion des dossiers et notamment des sinistres par la compagnie et/ou l'intermédiaire – coefficient 1

Une offre a été remise dans les délais.

Le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Considérant l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 28 novembre 2023,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

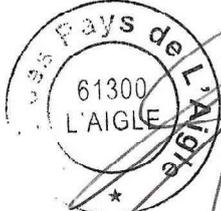
- **RETIENT** pour le marché d'assurance « Responsabilité et risques annexes », l'offre présentée par le Cabinet PNAS – Compagnies AREAS & CFDP
Offre de base *Responsabilité générale* + prestation supplémentaire éventuelle n° 1 *Protection juridique personne morale* + prestation supplémentaire éventuelle n° 2 *Responsabilité atteintes à l'environnement*
Montant de la prime annuelle pour la CdC : 29 505,48 € TTC

Acte reçu en Préfecture le 14 DEC. 2023
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 15 DEC. 2023

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché pour le compte de tous les membres du groupement de commandes

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme